

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2003/ 035 /PRG/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°99/04/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les
Les membres du Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE,

Article 1er : Son Altesse le Prince WALEED BIN TALAL BIN ABDEL AZIZ AL-SAUD est élevé au rang de CITOYEN d'HONNEUR de la Ville de Dubréka en reconnaissance de sa contribution de qualité au renforcement de la coopération entre le Royaume de l'Arabie Saoudite et la République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28 Avril 2003



GENERAL LANSANA CONTE